

Bon No: 001000937		1ere Gachée: 11:46 (1) Quantité: 5.00 m3		Date: 25/06/2026 JD2606243273 référence commande(2):		Zone: SOUS CENTRALI							
client: 4298 chantier: 2		Lacombe AZEMAR VALENTIN 12160 CAMBOULAZET SOUS CENTRALE				Véhicule: SC SOUS CENTRALE J JUSTINE							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton 22 20		désignation(6)(8) 0		certification		classe d'exposition(3) XF1		Classe Chlorure CL 0.40		consistance(7) S3		Dmax 22	
ciment(type et classe) CEM I 42,5 R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C 30/37					
appellation commerciale BETON C30/37 XF1 S3 D22 CL0.4													
Propriétés particulières spécifiées 1													
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
										NOM: AZEMAR VALENTIN signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													
signature:													

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN